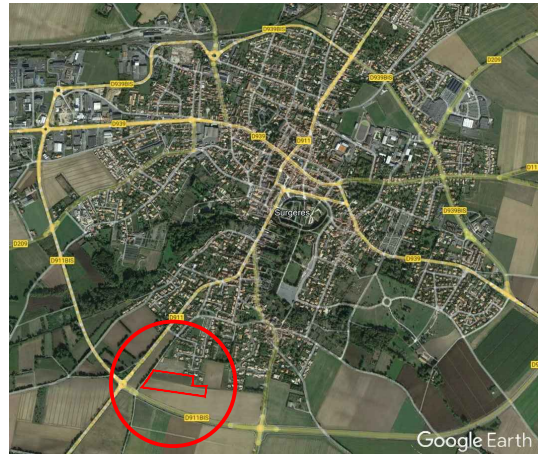


Plan de situation



Situation parcellaire



Légende

- Périmètre du lotissement
 - Limite tranche 1 / tranche 2
 - Parcellaire
 - Bordure T2 vue 0.14 m
 - Bordure CR2 vue 0.00 m
 - Bordure structurante PVC
 - Caniveau type CC1
 - Enrobé
 - Béton désactivé ou similaire
 - Chemin piéton calcaire stabilisé ou similaire
 - Stationnement en pavés à joints enherbés
 - Pelouse
 - Massif arbustif
 - Haie champêtre en fond de lot, plantée par l'aménageur
 - Haie à planter
 - Zone non aedificandi
 - Arbre projeté
 - Candélabre projeté
 - Parking du midi fixe, compris dans les parcelles et ouvert sur le domaine public 6m x 5 m
 - Parking du midi non fixe, compris dans les parcelles et ouvert sur le domaine public 6m x 5 m
 - Borne nouvelle
 - Borne existante
-
- Elec** Coffret électricité (Recolement Inéo Equans du 18/07/2023)
 - Regard** regard télécom (Recolement Charpentier TP du 04/07/2023)
 - Aep** Sortie eau potable (Recolement CLMC du 18/07/2023)
 - Tabouret** tabouret de branchement eaux usées (Recolement Charpentier TP du 04/07/2023)
- Photo non contractuelle
- Photo non contractuelle
- 0.00 Altitude terrain naturel

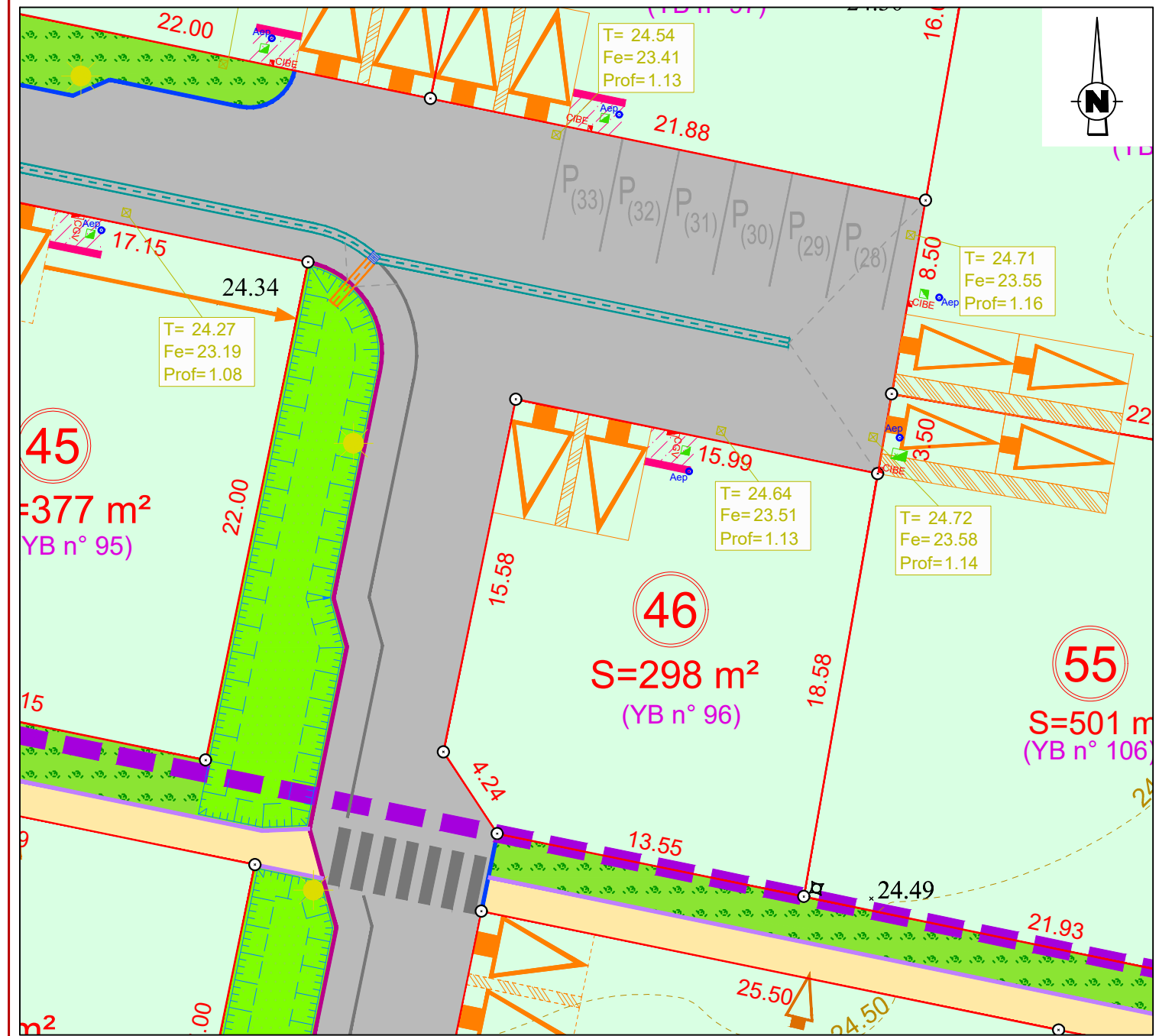
CHARENTE-MARITIME COMMUNE DE SURGÈRES

Lotissement "Le Pérot du Midi"

Permis d'Aménager n° PA 017.434.22.A0006 et PA 017.434.22.A0006 M01

PLAN DE BORNAGE ET DE VENTE DÉFINITIF LOT 46

Section YB n° 96 - superficie : 298 m²



ATTENTION

Construction:
L'adaptation de la construction au terrain sera étudiée en tenant compte du niveau et de la position de la voie nouvelle ainsi que des réseaux créés.



Cabinet LEGLISE MOUNITZ Conseils

Echelle : 1/250
(Format A3 - 297 x 420 mm)